

Direction des infrastructures

Identifiant projet : 28027

Numéro définitif de l'acte :
ARNT20250515_18

ARRÊTÉ

**portant interdiction de la circulation
sur les routes départementales à
l'occasion du tour d'eure-et-loir les
13, 14 et 15 juin 2025**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

VU le Code du Sport,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les instructions ministérielles modifiées qui en découlent (livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription, Livre I - huitième partie - signalisation temporaire),

Considérant que pour permettre le bon déroulement du Tour d'Eure-et-Loir organisé les 13, 14 et 15 juin 2025 par l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports, il y a lieu d'interdire la circulation routière sur les diverses routes départementales désignées dans les tableaux ci-annexés, sur les sections situées hors agglomération,

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services,

ARRETE

Article 1 : Les 13, 14 et 15 juin 2025, la circulation des véhicules sera interdite sur les routes départementales mentionnées dans les tableaux ci-annexés, sur les sections situées hors agglomération.

Article 2 : Les organisateurs assureront la gestion du trafic aux abords de l'évènement et dans tout le voisinage, aussi bien sur le trajet officiel de l'évènement, que sur les routes adjacentes et sécantes afin d'assurer une parfaite régulation du trafic et éviter tout danger. Lors du déroulement de l'évènement précité, l'interdiction de circuler sera appliquée à tous les véhicules non engagés officiellement. Ces prescriptions ne s'appliquent pas en cas de force majeure aux véhicules de secours, de gendarmerie et de police.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, par affichage sur les lieux.

Article 4 : Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective de chaque étape.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil

départemental d'Eure-et-Loir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de sa publication sur le site internet du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Le présent arrêté pourra également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) dans les mêmes délais.

La juridiction administrative pourra également être saisie par la plateforme Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

Article 7 : Mme la Directrice générale des services, et chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire, en application de l'article L 221-2 du code des relations entre le public et l'administration

M. le Président de l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports,

M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie, rue du Maréchal Leclerc, LUCE.

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

M. le Préfet du département d'Eure-et-Loir,

Agences départementales d'ingénierie et d'infrastructures de la Beauce, du Drouais Thymerais, du Dunois, du Pays Chartrain et du Perche,

Mmes et MM. les Maires des communes concernées,

M. le Colonel, commandant le C.O.D.I.S., 7 rue Vincent Chevard, 28000 CHARTRES,

M. le Directeur de TRANSDEV Eure-et-Loir, 9 rue Jean Rostand, 28300 MAINVILLIERS,

M. le Directeur des Transports REMI.

Chartres, le

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,

1ère ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - VENDREDI 13 JUIN 2025
DÉPART : BROU - ARRIVÉE : BREZOLLES (159,2 km) - (fictif: 7,4 km)

Coueurs - Caravane

Départ prévu à : 13:00:00- 11:30:00

ROUTE A PRENDRE	ITINÉRAIRE
	DEPART FICTIF, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
D 13	BROU
D 13	UNVERRE
D 13	LES AUTELS VILLEVILLON
D 13	CHARBONNIÈRES
D 112/4	
D 9	
D 112/4	
D 112/4	AUTHON DU PERCHE
D 5	
D 338/4	
D 338	
D 13	SAINT BOMER
D 13	AUTHON DU PERCHE
D 137	
D 137	COUDRAY AU PERCHE
D 137/13	
D 9/2	
D 9	
D 9	SOUANCE AU PERCHE
D 110/7	
D 110/7	TRIZAY-COUTRETOT-ST SERGE
D 368	CHAMPROND EN PERCHET
D 112/1	TRIZAY-COUTRETOT-ST SERGE
D 112/1	VICHÈRES
D 371/5	
D 112/1	
D 371/3	
D 371/3	ARGENVILLIERS
D 368/4	
D 368	
D 368	
D 368/3	LA GAUDAINÉ
D 110	
D 110	ARCISSÈS
D 922	
D 351/5	
D 351/5	
D 5	SAINTIGNY
D 103	
D 12/1	MAROLLES LES BUIS
D 351	ARCISSÈS
D 351	
D 103/11	MAROLLES LES BUIS
D 103/11	SAINTIGNY
D 5	
D 5	SAINT VICTOR DE BUTHON
D 5	SAINT ELIPH
D 928	
D 103/5	
D 941	
D 941	LA LOUPE
D 103	
D 103/3	

D 920	
D 920	
D 349	SAINT MAURICE SAINT GERMAIN
D 173	
D 173	
D 928	BELHOMERT GUEHOVILLE
D 941	
D 941	
D 140/12	SENONCHES
D 140/12	
D 140	JAUDRAIS
D 30	
D 30	
D 20	LE MESNIL THOMAS
D 20	Dampierre sur Blévy (MAILLEBOIS)
D 117/1	MAILLEBOIS
D 117/1	CRUCEY VILLAGES
D 117/1	
D 4	LAONS
D 117/1	
D 117/1	DAMPIERRE SUR AVRE
D 117/1	
D 313/8	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
D 313/8	
D 313/14	
D 313/15	DAMPIERRE SUR AVRE
D 117/1	
D 117/1	
D 117 N	PRUDEMANCHE
D 314	
D 138	ST LUBIN DE CRAVANT
D 117 N	
D 117 N	BREZOLLES ARRIVEE

2ème ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - SAMEDI 14 JUIN 2025

DÉPART : NOGENT LE ROI - ARRIVÉE : LE GAULT ST DENIS (154,4 km) - (fictif: 7,4 km)

Coueurs - Caravane

Départ prévu à : 12:30:00 - 11:30:00

ROUTE A PRENDRE	ITINÉRAIRE
NOGENT LE ROI - LIGNE DE DEPART FICTIF RUE DE LA LIBERATION	
D 104	NOGENT LE ROI
D 104/5	
D 726	
D 26	
D 26	CHAUDON
D 26	ORMOY
D 136	
D 325/1	
D 325/1	LE BOULLAY THIERRY
D 325	
D 325	VILLEMEUX SUR EURE
D 140	
D 929	
D 136B	
D 116	
D 116	CHARPONT
D 308/5	
D 308/5A	
D 308	
D 308	MEZIERES EN DROUAIS
D 308/4	
D 152B	
D 308/4	
D 308/4	GERMAINVILLE
D 147/8	
D 136B	SERVILLE
D 147	ABONDANT
D 147	
D 928	
D 147/2	MONTREUIL
D 147/2	
D 116	SOREL MOUSSEL
D 116	
D 21/7	
D 301/14	
D 301/3S	ABONDANT
D 301/3S	
D 21/7	BÛ
D 21/7	
D 115/2	ROUVRES
D 115/2	
D 115/7	SAINT OUEEN MARCHEFROY
D 115/7	
D 136	ROUVRES
D 136	BÛ
D 21/2	BERCHÈRES SUR VESGRE
D 21/2	SAINT LUBIN DE LA HAYE
D 147/2	
D 304/1	
D 147/6	

D 147/6	
D 305/2	HAVELU
D 305/2	GOUSSAINVILLE
D 305/2	
D 101	BOUTIGNY PROUAIS
D 101	LES PINTHIERES
D 101	
D 983	FAVEROLLES
D 983	COULOMBS
D 101	SENANTES
D 4	
D 101	VILLIERS LE MORHIER
D 101	SAINT MARTIN DE NIGELLES
D 101	
D 101/5	MAINTENON
D 18	
D 18	MÉVOISINS
D 18	
D 116 A	YERMENONVILLE
D 116 A	
D 329/1	BAILLEAU ARMENONVILLE
D 329/1	
D 32	CHAMPSERU
D 19	
D 28	UMPEAU
D 28	
D 24	HOUVILLE LA BRANCHE
D 134	
D 134	
D 130	FRANCOURVILLE
D 130	PRUNAY LE GILLON
D 130	THEUVILLE
D 130	BONCÉ
D 130	
D 130	
D 935	LES VILLAGES VOVÉENS
D 12	
D 12	MESLAY LE VIDAME
D 127	LE GAULT ST DENIS ARRIVEE

3ème ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - DIMANCHE 15 JUIN 2025

DÉPART : CLOYES LES 3 RIVIERES - ARRIVÉE : CHARTRES (150,0 km) - (fictif: 6,1 km)

	Coueurs	Caravane
Départ prévu à :	12:30:00	11:00

ROUTE A PRENDRE	ITINÉRAIRE
CLOYES LES 3 RIVIERES DEPART FICTIF PLACE GAMBETTA	
D 23	CLOYES LES 3 RIVIERES
D 23/1	
D 23/1	SAINT DENIS LANNERAY
D 927	
D 23	
D 23	
D 31	
D 31	VALD'YERRE
D 17	
D 31	
D 15	
D 31	
D 31	YÈVRES
D 31	UNVERRE
D 921	
D 31	
D 31	
D 31/2	
D 137	MOULHARD
D 137	UNVERRE
D 137	MOULHARD
D 137	UNVERRE
D 137	CHARBONNIÈRES
D 372	
D 112	AUTHON DU PERCHE
D 112	BEAUMONT LES AUTELS
D 5	
D 5	BÉTHONVILLIERS
D 112	VICHÈRES
D 371/5	
D 955	
D 371/4	
D 371/3	
D 371/3	ARGENVILLIERS
D 371/3	VICHÈRES
D 368/4	LA GAUDAINÉ
D 368	
D 368/3	
D 110	
D 110	ARCISSES
D 922	
D 351/5	
D 351/5	

D 5	SAINTIGNY
D 103	
D 351/1	
D 351/1	COMBRES
D 15	
D 15	CHAMPROND EN GATINE
D 346/7	
D 941	
D 143	
D 143	LE THIEULIN
D 143	FRUNCÉ
D 143	SAINT DENIS DES PUIITS
D 30	
D 143	
D 143	VILLEBON
D108	CERNAY
D 143	FRUNCÉ
D 23	
D 143	
D 344	ORROUER
D 143	
D 131	
D 131	SAINT GERMAIN LE GAILLARD
D 344	
D 344	COURVILLE SUR EURE
D 114	
D 23	
D 139	
D 139	SAINT ARNOULT DES BOIS
D 24	
D 24	FONTAINE LA GUYON
D 125/2	
D 125/2	MITTAINVILLIERS VÉRIGNY
D 125/2	DANGERS
D 939 Agglo	
D 125/2	BRICONVILLE
D 121	
D 121	
D 134	
D 134	CLEVILLIERS
D 341 2	
D 134	
28_G0134015	
D 134	
D 134 9	
D 327	
D 134 9	
D 327	
D 327	
D 136	BOUGLAINVAL
D 136	JOUY
D 136	

D 134	COLTAINVILLE
D 136	
D 136	GASVILLE OISÈME
D 105 3	
D 105 3	CHAMPHOL
D 823	
28_G0006014	
D 6	
D 6 Agglo	CHARTRES
LIGNE ARRIVEE Podium devant la Médiathèque	